

Ecole publique Jean de La Fontaine
33410 CADILLAC

DATE : 15 10 2019

Horaire : 18h00 20h00

Inspection
Education Nationale
SUD ENTRE DEUX MERS

Téléphone :
05 57 57 35 38

Mél :
ce.0333384z@ac-
bordeaux.fr

43 Rue Cazeaux-Cazalet
33410 CADILLAC

Nom	Fonction	Présent (e)	Excusé (e)
M. BERTHOU	Inspecteur de l'Education Nationale		X
M. DORE	Maire	X	
Mme BONJOUR	Adjointe aux affaires scolaires	X	
Mme SOLIGON	Service des écoles, restauration scolaire	X	
Mme MERLE	Responsable service périscolaire	X	
représentant de M. DAL' CIN	Mairie de Omet	x	
Mme HINNEWINKEL	Mairie de Donzac	x	
Mme FORET	Mairie de Gabarnac		x
Mme CHABERT	Mairie de Monprimblanc		x
Mme DETCHESSAHAR	Mairie de Laroque		x
Mme DUTRIUX	Représentant parents d'élèves	X	
Mme GIBERT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BERGEROO	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DUMAS	Représentant parents d'élèves	x	
Mme ARAUJO	Représentant parents d'élèves	X	
Mme RAYMOND	Représentant parents d'élèves	x	
Mme JUNCA	Représentant parents d'élèves		x
Mme PERLOT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme SCHVING	Représentant parents d'élèves		X
Mme PAPIN	Représentant parents d'élèves	X	
Mme MEDEVILLE	Représentant parents d'élèves		X
Mme SANCHEZ	Représentant parents d'élèves		x
Mme SIMON	Représentant parents d'élèves		x
Mme VALADE	Enseignante	X	
Mme TACK	Enseignante		X
Mme DURDOS	Enseignante	X	
Mme LINARES	Enseignante	X	
Mme GRANSAGNE	Enseignante		X
Mme DUPUCH	Enseignante	X	
Mme MINET	Enseignante	X	
Mme PLA	Enseignante		X
Mme MORCEAU	Enseignante	X	
Mme BISENSANG	Enseignante		X
M. PADIOLEAU	Enseignant	X	
M.MAGNIER	Enseignant	X	
M.HEGOBURU	Enseignant	X	
Mme FRIGERIO	Enseignante		X
Mme DA SILVA	Enseignante		X
M.GAUTHIER	Enseignant		X
Mme MINVIELLE	Maîtresse spécialisée RASED		X
Mme BROCA	Maîtresse spécialisée RASED		X
Mme BRUGEROLLE	Psychologue scolaire RASED	X	
Mme MOSSION	Directrice	X	

1. Fonctionnement de l'école

a) Règlement du conseil d'école et règlement intérieur.

- Règlement du conseil d'école :

Les parents doivent faire parvenir les questions abordées au conseil d'école au plus tard 15 jours avant sa date. Le principe est d'apporter des réponses au conseil d'école. La formulation et le vocabulaire utilisés doivent être conformes aux règles du vivre ensemble.

Lecture du règlement du conseil d'école : voté à l'unanimité

- Règlement intérieur

La fréquentation scolaire : la scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 3 ans, la fréquentation scolaire régulière est obligatoire, et les absences doivent être justifiées par téléphone, mail ou mot écrit dans le cahier de liaison.

La relation parents / enseignants est essentielle au progrès et à la sérénité des élèves. Le dialogue doit être privilégié.

Lecture du règlement de l'école : voté à l'unanimité.

Les sanctions devront être notifiées sur le règlement en cours d'année.

Rappel : les parents suppléants ne votent que s'il y a des absents.

b) Charte de la laïcité

La charte de la laïcité rappelle l'égalité entre filles et garçons, et l'aspect personnel et non ostentatoire des croyances de chacun.

Lecture de la charte

Mme DUTRIAUX nous a souligné l'an passé que l'on pouvait signaler par internet un manquement à cette charte grâce au lien

<http://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html>

c) Présentation du personnel enseignant, RASED, ATSEM, Aesh

L'école de Cadillac fait partie de la circonscription Sud Entre Deux Mers dont l'inspecteur est M.BERTHOU.

Enseignants	niveaux	Effectifs + inclusions	ATSEM	AESH
Nadège MOSSION	Directrice Enseignante TPS-PS-MS			
Fanny GRANSAGNE	TPS.- PS – MS	25	Elisabeth AGUILAR	
Laure VALADE	PS – MS.-.GS	26	Julie SOLIGON	
Marie DURDOS	PS – MS.-.GS	25	Agnès DUBREUILH	Avsi Asma EL MRABET
Catherine LINARES	GS - CP	23	Marine SABOULARD	Avsi Ingrid Mahieu-Cardinal
Julie DUPUCH	GS - CP	24	Alexa BONET	Avsi Géraldine MEDEVILLE Avsi Asma EL MRABET
Priscilla BISENSANG (M.HEGOBURU)	CE1 - CE2	26		
Nadège PLA (M.MAGNIER)	CE1 - CE2	26		
Marc PADIOLEAU	CE2-CM1	25		
Pauline MINET	CM1 CM2	25		
Maggie Tack	CM1-CM2	25		Avsi Madeleine BOVA
Laurie MORCEAU	ULIS ECOLE	13 (<i>effectif pris en compte dans les classes</i>)		AVS Co Marie – Ange BOULIN Avsi Nathalie SAUTONIE Avsi Laëtitia GUIGARD
Lise FRIGERIO	ZIL			
Pauline DA SILVA	BD			
Benoît GAUTHIER	BD			
Sophie MINVIELLE	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle (RASED)			
Pascale BROCA	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (RASED)			
Anne BRUGEROLLE	Psychologue scolaire (RASED)			

d) Effectifs et répartition

Actuellement, l'école compte 250 élèves, soit 20 de moins que l'an passé, répartis en 10 classes + le regroupement ULIS. 25 élèves par classe en moyenne. La répartition des élèves dans les classes est définie en conseil des maîtres, en fin de l'année scolaire précédente. Elle est revue quelques jours avant la rentrée en fonction des départs et arrivées survenus pendant l'été. Elle fait l'objet d'une concertation collective, qui prend en compte de nombreux paramètres et en particulier les projets pédagogiques des enseignants.

e) Sécurité à l'école (exercices incendie et PPMS)

Les exercices obligatoires sont intégrés au parcours citoyen des élèves

- Exercice Incendie 24 09 2019 qui s'est très bien passé. Les enseignants étaient prévenus.
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) aux risques majeurs (ex : tempête, risques toxiques...) exercice à venir avant le mois de Février .
- PPMS intrusion, exercice fait le 08/10/19 pendant une récréation. Cet événement est présenté en classe en amont pour limiter les effets anxiogènes. Il prépare les élèves à acquérir certains réflexes. 2 consignes principales sont données : fuir de l'école ou se confiner.

f) Budget mairie

Fournitures scolaires	32€/élève
Sorties	3000 €
Papier	1000 €
Livres bibliothèque	300 €
Projets départementaux	1200 €
RASED	1000 €

g) Coopérative scolaire

Elle permet de financer les sorties scolaires, l'achat de petit matériel pour les classes, les jeux de cour....Elle est indispensable à la réalisation de la majorité des projets de l'école. Les enseignants informent les parents de la participation de la mairie et de la coopérative scolaire quand il y a des sorties.

Le solde est de 4600 E en fin d'année dernière.

La participation des familles s'élève à 1325 E cette année (5,30^e par enfant), participation en baisse d'année en année.

2. Communication

a) Parents /Enseignants

Le cahier de liaison est le même pour tous les élèves de l'école. Privilégier le cahier de liaison pour la communication et la prise de rendez-vous. Une réunion pour présenter le fonctionnement de classe est proposée chaque année, rapidement après la rentrée. D'autres entrevues pourront être programmées au cours de l'année pour faire le point sur l'évolution de votre enfant

=> en maternelle, avec les parents de PS en particulier

=> en élémentaire, pour rendre le LSU (Livret Scolaire Unique)

b) Parents /Direction

La directrice est déchargée de ses fonctions d'enseignante 2 jours par semaine : le lundi et le mardi. Pas de secrétaire => laisser un message sur le répondeur de l'école au 05-56-62-65-54 ou par mail E.Cadillac@ac-bordeaux.fr.

c) Parents / Mairie

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le personnel de mairie du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Téléphone : 05-57-98-02-10 ou par mail au secretariat@mairiedecadillac.fr

Mme SOLIGON s'occupe plus particulièrement du temps dévolu à la pause méridienne et donc à la restauration scolaire. Elle peut être jointe au 06-21-83-45-91 ou par mail à servicepersonnel@mairiedecadillac.fr.

Il est important de prévenir la mairie lorsque l'enfant ne mange pas exceptionnellement à la cantine.

3. Projets et vie de l'école

a) Axes généraux du projet d'école

	Objectifs à développer
1- LA REUSSITE DES ELEVES 1.1- Les enseignements 1.2- Les parcours scolaires	Développer le principe d'évaluation positive Mise en place d'évaluations diagnostiques communes à l'école et pérennes chaque année. Développer et faire vivre le parcours culturel et artistique Développer et faire vivre le parcours citoyen
2- LA PRISE EN COMPTE DES ELEVES	Faire évoluer les pratiques pédagogiques de différenciation Maintenir la qualité d'inclusion des élèves scolarisés en ULIS Adapter le parcours des élèves en difficulté en favorisant les décroisements.
3- LE CLIMAT SCOLAIRE 3.1- Les stratégies d'équipe 3.2- La justice scolaire 3.3- La coéducation	Favoriser la communication interne et externe Développer les comportements responsables, autonomes, coopératifs et d'entraide, la communication non violente. Harmoniser entre les différents usagers/partenaires les règles de vie.

Le nouveau projet d'école sera élaboré courant 2020 et sera en place de 2021 à 2025.

b) Présentation des manuels en lien avec projet d'école ou non

CP : méthode de lecture Taoki (syllabaire). Les textes sont adaptés aux sons appris.

CP : méthode MHM pour mathématiques. Pour chaque séance : Calcul mental, rituels et moment d'apprentissage.

Cycle 3 : décroisement pour tous les enseignements sauf maths, français et sciences.

- Pauline Minet : anglais et histoire,

- Fanny Gransagne : géographie et sport

- Maggie Tack : art

- Marc Padioleau: eps
Créneaux d'une heure pour chaque enseignement.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

<u>Parcours départemental</u>	<u>Classe</u>	<u>Présentation</u>
Aménagement de la cour	maternelle	Projet en cours Objectif : planter une haie variée dans la cour le long de la route. Un arbre a été abattu, à la place sera créé un espace vert avec des buissons et un nouvel arbre. Un nouvel arbre sera planté en face de la classe de Mme DURDOS afin de faire de l'ombre en été. Certains arbres ont été débétonnés. Des bancs autour des arbres devraient être fabriqués. Les parents demandent si la cour de l'élémentaire sera également aménagée avec des espaces verts. Le maire dit suivre les enseignants s'ils souhaitent un tel projet.
Rencontres sportives	Pauline/Marc	cross du collège : Rencontre sportive vendredi 18 octobre pour les CM2 cross : de GS CP jusqu'au CM1, maintenu en fonction du temps
RPA	Laurie/Julie	Projet intergénérationnel reconduit.
Intervention Rodolphe SERVANT		Un éducateur M. Servant intervient pour sports innovants en cycle 3 (kinball, tchoukball, scratchball) lundi après midi, mardi matin et vendredi matin.
Chorale	Cycle 2	une fois par semaine, concert en fin d'année.
projet archéologie	classe de Pauline Minet	fouilles sur un site, accompagnées par un archéologue. Participation des classes citoyennes pour le financement.

d) Accueil périscolaire

Mme MERLE

- Horaires : 7h15 8h30. 16h30 18h30
- Lieu : Dans la salle de motricité pour maternelle, et dans local du centre de loisir pour élémentaire.
- Objectif : Volonté de créer une continuité avec le travail des enseignants et partenariat avec école et mairie. Travail en équipe avec Pierre Lalyman .
- Encadrement : Affluence les mardis et jeudis. Encadrement minimum 1 animateur pour 10. Il est important que les effectifs de maternelle soient précis, afin d'anticiper l'encadrement .Mme Merle va en maternelle ou en élémentaire en fonction des besoins. En maternelle les tableaux sont à remplir devant la classe.
- Documents : Nombreux documents sont demandés aux parents pour ajuster, voir si possibilité de mutualiser ces documents avec mairie.

La compétence du périscolaire est revenue à la mairie cette année, et la mairie a demandé à la CDC d'assurer cette compétence.

4. Parcours de l'élève

a) Dispositif d'aide

(1) **APC** : Aides pour difficultés passagère en français et maths

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES	JOURS	HORAIRES
Aide dans les Apprentissages (français) difficultés passagères	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	12h à 12h30 (CE2 CM1 CM2) ou 13h30 à 14h00 (CP CE1)
Langage	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	12h00 à 12h30 (PS MS et GS)

(2) **PPRE** Programme personnalisé de réussite éducative =>pour élève qui risque de ne pas maîtriser toutes les compétences du socle commun. Il synthétise les actions mises en place pour un élève pour l'aider dans ses apprentissages. Permet le suivi des élèves.

(3) **PAP** plan d'accompagnement personnalisé => le PAP permet d'aider quand il y a des problèmes de dys. Au premier degré, mais suit l'enfant dans le second degré (il précise les aménagements particuliers). Ne relève pas du handicap, donc ne dépend pas de la MDPH. Le but est de faire le lien entre tous les intervenants que l'enfant rencontre.

(4) **Devoirs faits** => dispositif mis en place très rapidement car l'information est arrivée très tard. 3 groupes de 10 -11 enfants. 31 enfants inscrits pour période 1. 15 refus, priorité aux enfants qui en ont le plus besoin. On ne sait pas si ce sera reconduit en P2.

- (5) **Stage de réussite** => proposé en fin d'année dernière pour première semaine des vacances d'été. Proposé à des enfants de C3 qui ont des besoins particuliers. Sous forme de jeux, pendant 1 semaine. Ce sera peut être reconduit cette année.

(6) RASED

Si les difficultés persistent, le RASED peut intervenir.

Le réseau intervient sur 3 RPI (regroupements scolaires) et une dizaine d'école. Il est complet à Cadillac avec 3 personnes.

Psy scolaire, maître E (français et maths), maitresse G (statut d'élève, aider à grandir). Elles interviennent sur 13 écoles, Cadillac est prioritaire. Difficultés scolaires et de comportement, des situations difficiles sur l'école.

(7) Pôle ressources

Nouvelle entité, composée de tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents, personnels spécialisés du RASED et des ULIS, enseignants des dispositifs pour les élèves allophones et les enfants du voyage, personnels sociaux et de santé. Cela permet de prendre des décisions plus rapidement et avec plus de moyens quand un élève (ou un enseignant) pose un problème. Il est piloté par l'inspecteur. Il a déjà été saisi une fois cette année. Il peut aider pour orientations, demandes d'AESH.

b) Présentation de la classe ULIS-école

Les élèves sont désormais inscrits dans leur classe d'inclusion. Unité Locale d'Inclusion Scolaire – 13 élèves. En fonction de leurs difficultés, ils passent un temps plus ou moins important dans l'ULIS. Ils sont, le reste du temps scolaire, dans leur classe d'inclusion. Ce dispositif est destiné aux enfants en situation de handicap. Les enfants suivent maths et français dans la classe Ulis et les autres matières dans leur classe.

c) Objectifs et actions

(1) Cycle 1 : cahier de progrès

Outil qui suit l'élève sur l'école maternelle, on affiche ce que l'élève sait faire sous forme de vignettes (accessibles aux enfants) avec des commentaires pour les parents. Il est alimenté pendant l'année, et remis en janvier et en juin aux parents. Des rencontres avec les parents sont également proposées pour revenir sur le vécu scolaire de l'élève. Suit l'enfant de la PS à la GS. Classé par domaine, des vignettes sont collées pour les acquis.

(2) Cycle 2 : évaluations nationales

Evaluations CP et CE1, la passation a été difficile, plus chronophage que prévu. En début d'année et février pour voir progression. Les enseignants rentrent les résultats en ligne, pour avoir une idée globale des acquis et difficultés. Elles ne concernent que le français et les maths. Les premiers résultats sont parus, légèrement au dessus de la moyenne nationale pour la circonscription, mais très disparates.

(3) Evaluations de circonscription

ce2 cm1 cm2 . Elles aident l'enseignant à connaître ses élèves, permettent au pôle ressource d'aiguiller les membres du rased , et de rencontrer les parents si besoin.

(4) LSU

Le LSU est rempli et communiqué 2 fois par an aux parents, des rencontres avec les parents sont organisées à cette occasion. Tableau avec les compétences, colonnes pour indiquer le niveau d'acquisition de la compétence. Appréciation par compétence, et appréciation globale à la fin. Y figurent également les aides apportées. Du C2 au collège. Donné aux familles 2 fois par an. Il bascule dans nouvelle école quand l'enfant en change. Cette année les parents y auront accès en ligne, comme c'est déjà le cas au collège. La directrice fera passer le document officiel.

(5) Cycle 3 : liaison école-collège

Les élèves de CM1 / CM2 / 6^{ème} participeront dans l'année à des projets.

Concertations entre enseignants CM2 et profs collège pour assurer continuité des apprentissages. Elles ont lieu 2 fois par an, on y établit un programme d'action pour l'année en cours, et on fait un bilan en fin d'année.

5) Questions des parents :

a) Mairie

⇒ *pourquoi les parents n'ont pas été avisés de la réduction de quantité de nourriture à la cantine. Pourquoi n'ont-ils pas reçu d'explications de ce choix dès la rentrée? Pourquoi les menus ne sont -ils pas affichés sur le site de la Mairie?*

Les menus sont maintenant affichés sur le site de la mairie.

Les quantités sont équivalentes aux précédents menus.

Sur les conseils de la diététicienne chaque repas est constitué de 4 entités:

- 1 entrée potage ou crudité ou 1 dessert

- 1 plat protidique

- 1 légume à volonté

- 1 produit laitier.

- du pain.

Il y a un minimum 25% d'aliments bio. Toutes les 4 semaines, 1 repas végétarien. 85% de produits frais, cycle de proximité

La mairie a préféré proposer 1 aliment bio par jour plutôt qu'un repas entièrement bio par semaine comme les parents l'avaient demandé.

Une commission menus aura lieu la première semaine de novembre. Demander un grammage des menus pour cette commission, car certains enfants disent avoir faim.

Difficultés à la cantine quand certains enfants refusent de goûter, d'autres les imitent.

Les enfants auront peut être un temps d'adaptation à ces nouveaux menus.

La mairie a choisi de faire le service à table pour vérifier que l'enfant a bien mangé et a goûté à tout.

⇒ Où en est le parking camping-car qui doit remplacer celui qui est derrière l'école?

La zone souhaitée par la mairie comme future aire de camping-car (ancienne zone de camping) appartient à la CDC donc il faut négocier avec la CDC son utilisation. De plus, la ville est classée zone remarquable, l'architecte des monuments de France n'est pas favorable à la mise en place de cette zone. La mairie travaille sur ce dossier.

⇒ Quand doit être installé le feu pédagogique promis devant l'école ?

Il va être installé avant la fin de l'année scolaire. Budget prévisionnel 2300 E, en réalité 6000 E. Des subventions sont demandées.

b) Ecole

⇒ pourquoi les parents n'ont pas pu entrer dans la cour pour emmener leurs enfants à la rentrée? Beaucoup avaient pris leur matinée pour cela.

Un mot était prévu en fin d'année dernière pour prévenir les parents, ce mot n'est pas passé dans les cahiers. L'école s'en excuse.

Plan vigipirate stipule qu'il ne faut pas d'attroupements dans l'école. De plus, il n'y a pas d'intérêt pédagogique à appeler tous les élèves un par un. Les prochaines rentrées se dérouleront dorénavant sans que les parents entrent dans la cour.

⇒ Mme Tack doit elle revenir?

Elle est en arrêt maladie.

⇒ Inquiétude pour le sort de nos AESH de Cadillac : pourquoi certaines n'ont pas été payées en septembre, d'autres n'ont plus de contrat ou sont en attente d'affectation alors que les enfants avec notification MDPH sont de plus en plus nombreux à l'école ?

Création de PIAL pour gérer les AESH. Ce problème ne peut être discuté en conseil d'école.

⇒ Comment chez les GS/CP est réparti le temps d'enseignement entre les deux niveaux?

Temps réparti équitablement entre les 2 niveaux. GS en petit groupe, avec un adulte tout le temps. La mairie a maintenu une ATSEM dans chaque classe de GS-CP, nous l'en remercions.

⇒ Comment améliorer la sortie des élèves et éviter la cohue ?

Le portail est ouvert de 2 côtés, la rue est piétonne donc pas de danger. Les enseignants sont consciencieux et vérifient qu'un adulte soit présent pour récupérer l'enfant. Cela prend un peu de temps.

Procès-verbal rédigé par : Mme Valade

La séance est levée à : 20h00

Date du prochain conseil d'école : **18 février 2020**

Nadège MOSSION
directrice

